

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le treize avril à 21 heures

Date de la convocation : 06/04/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : FAVRE Sandrine et LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 07-2017

**Approbation du compte administratif 2016 M49-Assainissement**

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane présidente de la séance.

Mme RAMONDENC Viviane, présente le compte administratif 2016 préparé par M. le Maire. :

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2016 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 31 428.43 €  
Recettes : 52 086.54 €  
**Résultat + 20 658.11 € (excédent)**

Section d'Investissement :

Dépenses : 167 467.09 €  
Recettes : 369 808.82 €  
**Résultat : + 202 341.73 € (excédent)**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2016 du budget assainissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve** le compte administratif 2016 du budget assainissement.

M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 12          Pour : 12          Contre : 0          Qui n'ont pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

